

# Magasin coopératif autogéré en Maurienne - Coopalibre

## *Charte du coopérateur.trice*

*Le projet de la Coopalibre est basé sur un certain nombre de valeurs qui sont inhérentes au projet, et auxquelles les coopérateur.trice.s acceptent d'adhérer. Ces valeurs pourront être discutées ou évoluer au fil du projet, après décision collective.*

**Liberté d'expression et écoute** : Chacun.e est libre de s'exprimer, donner son avis, émettre des propositions sur le projet de coopérative et doit être à l'écoute des autres coopérateurs. La coopérative est aussi un lieu d'échange où chacun.e est invité à expérimenter.

**Liberté de choix** : Chacun.e est libre :

- de commander les produits qu'il/elle souhaite,
- d'acheter les produits qu'il/elle souhaite,
- d'adhérer ou de se retirer du projet lorsqu'il/elle le souhaite.

Chacun.e s'engage à respecter les choix des autres coopérateurs.

**Bienveillance** : Les coopérateur.rice.s s'accordent une confiance mutuelle. Le lancement de la coopérative est expérimental, les coopérateur.rice.s acceptent le principe d'amélioration continue, donc que des erreurs soient faites dans la gestion de la coopérative.

**Gouvernance démocratique et participative** : La coopérative est un projet collectif et a un mode de fonctionnement horizontal, c'est-à-dire que tout le monde est à égalité et qu'il n'y a pas de chef. La coopérative met en place des techniques de démocratie participative, permettant à tous les coopérateur.rice.s de s'exprimer, de formuler des observations, des critiques et des propositions allant dans l'esprit d'un meilleur fonctionnement.

**Autogestion** : Chacun.e est libre de prendre des initiatives et est responsable des choix et actions qu'il.elle effectue. La coopérative est une expérience collective, chacun.e contribue au projet en y mettant l'énergie qu'il souhaite. Néanmoins, les coopérateur.rice.s ne sont pas de simples clients, ce sont les acteurs de la coopérative. Une participation minimale au fonctionnement du projet est donc nécessaire à la pérennité du projet (voir le document *Comment fonctionne la coopérative*).

**Transparence et communication** : Tous les choix effectués par les coopérateur.rice.s et toutes les informations essentielles au bon fonctionnement de la coopérative doivent pouvoir être connus de tou.te.s.